

Rapport de la Présidente

Séance publique du
vendredi 14 décembre 2018

12^{ème} Commission

N° CD-2018-6-12-1

Service instructeur

DAJD - Service Administratif de l'Assemblée

Service consulté

MOYENS DES DIRECTIONS FONCTIONNELLES DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE (HORS RESSOURCES HUMAINES, FINANCES, VALORISATION DU PATRIMOINE IMMOBILIER ET DE LA LOGISTIQUE)

Résumé : Conformément aux décisions arrêtées par l'Assemblée départementale, les directions fonctionnelles citées ci-après poursuivent leurs efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement afin de permettre de dégager des marges de manœuvre conséquentes pour les projets d'investissement de la collectivité au bénéfice des Haut-Rhinois. Le présent rapport a pour objet de soumettre, aux fins d'adoption par le Conseil départemental, les propositions de crédits 2019, en investissement et en fonctionnement, dans le périmètre fonctionnel suivant :

- la direction des systèmes d'information : 5 491 785 € en investissement et 3 707 018 € en fonctionnement.
- la direction appuis juridique et documentaire (service juridique, service de la documentation et service administratif de l'Assemblée) : 518 400 € en fonctionnement.
- la direction générale des services (incluant les concours divers ainsi que le service du contrôle de gestion et de pilotage des politiques publiques) : 17 500 € en investissement et 345 520 € en fonctionnement.
- le cabinet : 2 258 700 € en fonctionnement.
- la direction de la communication : 65 000 € en investissement et 775 000 € en fonctionnement.

Ainsi, les moyens proposés pour 2019 s'élèvent à 13 178 923 € (5 574 285 € pour les crédits d'investissement et 7 604 638 € pour les crédits de fonctionnement).

Des recettes, tant en investissement (88 100 €) qu'en fonctionnement (10 000 €), sont également inscrites pour un montant total de 98 100 € .

I/ LA DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION

Les crédits sollicités dans le cadre du budget primitif 2019 s'élèvent à 5 491 785 € en investissement et 3 707 018 € en fonctionnement pour un montant total de 9 198 803 €.

Le budget de la Direction des Systèmes d'Information (DSI) est axé principalement sur le maintien en condition opérationnelle de son infrastructure. Un volet important de ce budget est consacré à la poursuite de la politique du numérique engagé dans les collèges.

	CA 2017	BP 2018	BP 2019	Ecart € (2019 - 2018)	Ecart % (2019/2018)	AP nouvelles
E659	155 448,10 €	363 300,00 €	395 000,00 €	31 700,00 €	8,73%	
J621	2 189 444,10 €	2 387 142,00 €	2 407 968,00 €	20 826,00 €	0,87%	
J622	719 562,21 €	890 000,00 €	904 050,00 €	14 050,00 €	1,58%	
J721	0,00 €	94 000,00 €	0,00 €	-94 000,00 €	-100,00%	
Total fonctionnement	3 064 454,41 €	3 734 442,00 €	3 707 018,00 €	-27 424,00 €	-0,73%	
E159	666 634,02 €	460 000,00 €	1 897 000,00 €	1 437 000,00 €	312,39%	1 897 000,00 €
J121	2 094 901,83 €	2 258 069,00 €	2 641 685,00 €	383 616,00 €	16,99%	2 641 685,00 €
J122	42 168,66 €	191 200,00 €	953 100,00 €	761 900,00 €	398,48%	953 100,00 €
Total investissement	2 803 704,51 €	2 909 269,00 €	5 491 785,00 €	2 582 516,00 €	88,77%	
Total général	5 868 158,92 €	6 643 711,00 €	9 198 803,00 €	2 555 092,00 €	38,46%	5 491 785,00 €

- E659 : fonctionnement courant informatisation des collèges
- J621 : fonctionnement courant informatique
- J622 : fonctionnement courant réseau de télécommunications
- J721 : fonctionnement courant subventions
- E159 : investissement informatisation des collèges
- J121 : investissement informatique
- J122 : investissement réseau de télécommunications

A/ Les dépenses de fonctionnement

1/ Informatique (J621) :

- 104 500 € pour la maintenance opérationnelle de l'infrastructure centrale (serveurs, bases de données) ;
- 657 668 € pour la maintenance corrective des applications métiers (solidarité, finances, ressources humaines, routes, culture, marchés publics, environnement, immobilier et logistique...) ;
- 66 000 € pour la maintenance et la prestation de la dématérialisation du flux entrant de la Direction de l'Autonomie ;
- 52 000 € pour la maintenance des logiciels de l'observatoire territorial ;
- 141 000 € pour la maintenance courante du parc informatique de la collectivité (postes de travail, périphériques d'impression, consommables, fournitures et accessoires divers) ;
- 966 800 € pour le personnel en infogérance. Il s'agit du personnel en charge de la chaîne de support (SVP info, techniciens, exploitants) soit 13 personnes et d'une personne à quart temps pour la maintenance des développements web ;
- 420 000 € pour les prestations de maintenance des équipements informatiques dans les collèges (5 techniciens et 1 coordinateur à mi-temps). En effet, à compter du

1^{er} janvier 2019, la maintenance informatique de la totalité des collèges sera prise en charge par le Département du Haut-Rhin.

2/ Réseau de télécommunications (J622) :

- 124 050 € pour la maintenance opérationnelle de l'infrastructure télécom ;
- 780 000 € pour les frais de télécom (700 000 appels par an sur la téléphonie fixe, 761 abonnements en téléphonie mobile, interconnexion de 63 sites distants, accès Internet).

3/ Informatisation des collèges (E659) :

- 395 000 € pour les liaisons Internet Fibre Optique dans les collèges et prestations de maintenance.

4/ Les recettes de fonctionnement :

Celles-ci ne sont pas connues à ce jour.

B/ Les dépenses d'investissement

1/ Informatisation des collèges (E159) :

- 1 897 000 € pour la mise à niveau des équipements dans les collèges (serveurs, ordinateurs, équipements multimédia). Ce budget est plus important que celui prévu en 2017 (460 000 €) car la volonté du Conseil départemental est de mettre à niveau l'ensemble du parc informatique en trois ans et non plus cinq comme prévu initialement).

2/ Informatique (J121) :

- 185 803 € pour le développement interne d'application WEB ;
- 313 000 € pour le maintien opérationnel de l'infrastructure informatique centrale ;
- 280 156 € pour les droits d'usage des solutions sur le Cloud (messagerie, Portail de la DSI, gestion de la masse salariale, outils de création graphique) ;
- 232 000 € pour la dématérialisation et le portail de la chaîne de l'allocation personnalisée à l'autonomie ;
- 37 200 € pour le matériel à destination des télétravailleurs. En 2019, c'est une centaine de télétravailleurs supplémentaires qui pourra bénéficier de ce dispositif ;
- 86 800 € pour la dématérialisation des bulletins de paye et la gestion des fluides ;
- 126 400 € pour la Plateforme dématérialisée des Marchés Publics ;
- 531 826 € pour l'évolution des applications métiers et le renouvellement des licences (finances, marchés publics, ressources humaines, immobilier et logistique, informatique, ...) ;
- 427 000 € pour la mise à niveau du système d'information géographique, les droits d'usage et le développement de l'observatoire départemental ;

- 100 000 € pour le projet « tronc commun » de la maison départementale des personnes handicapées imposé par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie ;
- 141 500 € pour le maintien opérationnel du parc informatique (postes de travail et périphériques d'impression) ;
- 150 000 € pour l'évolution du système d'Information de la médiathèque départementale ;
- 30 000 € en provision pour de nouveaux projets issus du Comité Numérique.

3/ Réseau de télécommunications (J122) :

- 84 100 € pour le renouvellement des licences et des droits d'usage des logiciels implantés sur les équipements de télécommunication et de sécurité ;
- 175 000 € pour le remplacement du « cœur de réseaux » sur Colmar ;
- 104 000 € pour le renouvellement du parc de téléphones mobiles (350 mobiles de plus de 6 ans seront remplacés en 2019 par des smartphones) ;
- 380 000 € pour un projet d'amélioration des performances du réseau informatique, en mettant en œuvre de nouvelles technologies, couplées à un deuxième lien internet sur chaque site distant ;
- 100 000 € pour des travaux de câblage et le déploiement du WIFI dans l'ensemble des sites du Département ;
- 110 000 € pour le remplacement de l'ensemble des téléphones de l'hôtel du département (matériel ayant une quinzaine d'années).

4/ Les recettes d'investissement (J121) :

88 100 € de participation des collectivités adhérentes au groupement relatif à la Plateforme dématérialisée des Marchés Publics.

II/ LA DIRECTION APPUIS JURIDIQUE ET DOCUMENTAIRE

A/ Le service juridique (J 720) :

Le budget 2019 proposé pour le Service juridique s'élève à 140 000 €, il est identique à l'exercice précédent. Ces propositions de crédits ont pour objet :

-les frais relatifs à l'assistance juridique et à la gestion des contentieux pour la défense des intérêts du Département. Le BP 2019 prévoit à ce titre un crédit de 90 000 €, en stabilité par rapport à 2017 et 2018.

-la subvention de fonctionnement de 50 000 € pour l'Institut du droit local alsacien-mosellan. L'aide départementale est stable depuis sept ans.

Il est à noter que les contentieux génèrent des recettes (exemple : perception par la partie gagnante des frais irrépétibles, essentiellement les honoraires d'avocats, prévus aux articles L761-1 du Code de justice administrative et 700 du Code de procédure civile).

Ces recettes sont estimées en 2019 à 10 000 €.

Service Juridique 123	Dépenses de fonctionnement				
	CA 2017	BP 2018	BP 2019	Ecart en € (2019- 2018)	Ecart % (2019/2018)
Frais d'actes et de contentieux	85 989	90 000	90 000	0	0,0%
Subvention de fonctionnement IDL	50 000	50 000	50 000	0	0,0%
Total	135 989	140 000	140 000	0	0,0%
Service Juridique 123	Recettes de fonctionnement				
	CA 2017	BP 2018	BP 2019	Ecart en € (2019- 2018)	Ecart % (2019/2018)
Frais de procédure	5 078	10 000	10 000	0	0,0%

B/ Le service documentation et veille (J 619) :

Le budget du service documentation et veille s'élève à 132 300 €, en baisse de 2,0 % comparé à 2018. Les propositions de crédits pour ce service serviront à assurer :

- la gestion des abonnements

En 2018, le service documentation était en charge de 372 abonnements sur support papier ou numérique d'une valeur totale, en année pleine, de 123 500 €.

Il convient cependant de majorer le coût des abonnements de 3 % afin de compenser les augmentations de tarifs pour 2019.

Le montant dédié à la gestion des abonnements est ainsi porté à 127 300 €.

- l'achat des ouvrages

Afin de permettre l'accroissement et la mise à jour des collections, tant celles du service documentation que celles conservées dans les différentes directions du Conseil départemental, il est proposé un crédit de 5 000 €.

Service Documentation et Veille 109	Dépenses de fonctionnement				
	CA 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2019-BP 2018 en €	BP 2019-BP 2018 en %
Abonnements	127 814	129 000	127 300	- 1 700	-1,3%
Achats d'ouvrages		6 000	5 000	- 1 000	-16,6%
Total	127 814	135 000	132 300	- 2 700	- 2,0%

C/ Le service administratif de l'Assemblée (J 616 et J 716) :

Le projet de budget du service administratif de l'Assemblée pour l'année 2019 s'élève à 246 100 €, en diminution de 1 000 € comparé à l'exercice 2018.

En 2019, au titre du fonds d'intervention des élus, un crédit est sollicité d'un montant total de 192 100 € (identique à celui du budget 2018). Chaque Conseiller départemental dispose d'une enveloppe de 5 650 € lui permettant d'intervenir pour :

- soutenir les associations, collectivités ou organismes divers de son canton, dans la limite de 400 € par bénéficiaire, par an et dans le strict respect des compétences dévolues au Département ;
- des secours exceptionnels lui permettant une action de solidarité tout au long de l'année en faveur de bénéficiaires de son canton ;
- l'achat de coupes et récompenses.

Chaque membre de l'Assemblée dispose, à sa convenance, de la répartition de ces crédits entre ces trois types d'aides.

Par ailleurs, un crédit de 50 000 €, montant identique comparé à celui de 2018, est sollicité au titre du fonds d'intervention culturelle et sociale départemental destiné à des interventions d'envergure départementale en faveur d'associations, organismes ou collectivités qui, compte tenu de leur caractère, ne peuvent bénéficier d'une subvention dans le cadre des critères existants fixés par l'assemblée départementale.

Enfin est proposée l'inscription d'un crédit de 4 000 €, en diminution de 1 000 € comparé à l'exercice précédent, au titre des frais de transcription des réunions de l'Assemblée.

Service administratif de l'Assemblée 141	Dépenses de fonctionnement				
	CA 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2019 - BP 2018 en €	BP 2019 - BP 2018 en %
FICS départemental (50 000 €) Fonds d'intervention des élus (FICS cantons, secours exceptionnels et récompenses diverses)	203 968	242 100	242 100	0	0
Transcription des séances de l'Assemblée	2 792	5 000	4 000	-1 000	- 20%
Total	206 760	247 100	246 100	-1 000	- 0,41%

III/ LA DIRECTION GENERALE DES SERVICES

A/ Les concours divers (J 612) :

Les propositions budgétaires 2019 relatives aux concours divers concernent, pour un montant total de 80 000 €, les moyens affectés aux frais suivants :

- Cotisation à l'association des Départements de France (ADF) : 60 000 € ;
- Cotisation à l'association de soutien pour l'exercice des responsabilités départementales et locales (ASERDEL) : 14 000 € ;

- Frais de représentation : 6 000 €.

Direction générale 206	Dépenses de fonctionnement				
	CA 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2019 – BP 2018 en €	BP 2019 – BP 2018 en %
Concours divers (cotisations ADF, ASERDEL)	73 290	74 500	74 000	-500	-0,6%
Fêtes et cérémonies	950	4 000	6 000	2 000	50%
Total	74 240	78 500	80 000	1 500	1,91%

B/ Le service de contrôle de gestion et de pilotage des politiques publiques (J 612 et J 812) :

Le budget global proposé est de 265 520 € en fonctionnement, en diminution de 208 207 € comparé au BP 2018, et de 17 500 € en investissement, en diminution de 87 500 € par rapport au BP 2018.

1/ Présentation des grandes tendances et des objectifs 2019 :

L'évolution constatée tient à la conduite, à leur terme, d'études entamées en 2018 et à la fin de la contribution de notre Collectivité à l'informatisation du cadastre Alsace-Moselle.

Les études achevées ont pour objet, notamment, l'analyse de la qualité de l'accueil au sein des EHPAD, la fin de la première phase (diagnostic et recommandations) pour la réorganisation de la Direction des routes, de la Direction des systèmes d'information et des archives Départementales.

De même, le projet d'informatisation du cadastre Alsace-Moselle touche à sa fin et devrait entrer en exploitation très prochainement. Pour mémoire, ce projet consiste, à l'instar de ce qui a été fait pour le Livre Foncier d'Alsace-Moselle, à l'informatisation des relevés des géomètres. Ainsi, les professionnels des opérations foncières disposeront d'outils modernes, permettant de gérer les mouvements sur les parcelles et de consulter les relevés des géomètres.

2/ Les moyens demandés pour 2019 couvrent 3 activités :

- Une activité études, dédiée à des réorganisations de services (exemple : Direction des systèmes d'information, Archives départementales), des réflexions ou des évaluations sur la manière de conduire une activité (exemple avec la qualité d'accueil dans les EHPAD).
- Le développement d'un observatoire départemental ayant pour objectif d'assurer le traitement, l'enrichissement et la diffusion des données décisionnelles (à destination des élus et des services) et des données grand public (OPEN DATA).
- Une activité propre de conduite d'évaluations des résultats d'une politique et de contrôle de gestion.

3/ Les grands domaines d'activité par crédits de fonctionnement :

Pour l'activité études, le budget proposé est de 236 064 €, en diminution de 205 280 € par rapport au BP 2018, pour couvrir les besoins suivants :

- Conduite à leur terme de la réorganisation de la Direction des routes, de la Direction des systèmes d'information, et des Archives départementales : les diagnostics et recommandations ayant été effectués en 2018, l'année 2019 sera consacrée au déploiement des solutions retenues par les élus (au total, 70 000 €)
- Le lancement d'études de fond par la Direction de la solidarité : les services d'accompagnement à domicile, la poursuite de l'étude de la Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'aides et de soins dans le champ de l'Autonomie, la redéfinition de l'accueil sur les territoires (au total : 166 064 €).
-

Pour l'activité observatoire, le budget proposé est de 24 000 € (+ 5 000 € par rapport au BP 2018) et couvre les principaux besoins suivants :

- Les besoins complémentaires liés à la future refonte de tout le système d'information géographique (15 000 €, en progression de 5 000 € comparé au BP 2018 ; cette augmentation étant liée au déploiement des solutions techniques qui seront prises d'ici la fin décembre 2018). Pour mémoire, les moyens strictement informatiques sont inclus dans le budget de la Direction des systèmes d'information.
- L'adhésion à l'institut de données Géographiques du Grand EST, soit 9 000 €.

Pour les besoins propres du service, il est proposé un budget de 5 456 €, en diminution de 7 927 € par rapport au BP 2018, afin de couvrir les commandes spécifiques auprès d'un conseil en matière de droit privé ou d'appui technique hyperspécialisé en matière financière, les annonces et insertions liées aux marchés.

4/ Les crédits sollicités en terme d'investissement :

Le grand domaine d'activité par crédits d'investissement concerne quant à lui la dernière contribution de notre Département à l'informatisation du cadastre (F216) d'un montant de 17 500 €, en diminution de 83 % comparé à l'exercice précédent.

C3P	CA 2017	BP 2018	BP 2019	Écart en € 2019/2018	Écart en % 2019/2018
FONCTIONNEMENT					
Études	56 639 €	441 344 €	236 064 €	-205 280 €	- 46 %
Observatoire	6 750 €	19 000 €	24 000 €	+5 000 €	+ 26 %
Besoins C3P	1 544 €	13 383 €	5 456 €	-7 927 €	- 59 %
Total	64 933 €	473 727 €	265 520 €	-208 207 €	- 44 %
INVESTISSEMENT					
Informatisation cadastre	140 000 €	105 000 €	17 500 €	-87 500 €	- 83 %

IV/ LE CABINET

Le projet de budget 2019 du Cabinet est d'un montant total, uniquement en fonctionnement, de 2 258 700 € (J 618 et J 718).

Ce budget est composé des propositions de crédits réparties comme suit parmi les différents postes budgétaires :

- 1 710 000 € pour les indemnités et cotisations afférentes (patronales et salariales) des Conseillers départementaux ;
- 90 000 € pour les frais de déplacements ;

- 35 000 € pour les frais de formation des élus (hors Droit Individuel à la Formation) ;
- 13 200 € pour les moyens mis à disposition des groupes d'élus, notamment les fournitures de bureau et la documentation ;

A ces crédits, s'ajoutent :

- la contribution d'équilibre à l'association de secours et d'entraide des Conseillers généraux et anciens Conseillers généraux du Haut-Rhin (ASECOHR) pour un montant de 250 000 € ;
- les frais de fonctionnement courant (alimentation, achats divers, fêtes et cérémonies...) d'un montant de 116 000 €.
- 25 000 € dans le cadre des échanges avec le Lot-et-Garonne.

Par ailleurs, au titre des interventions diverses de l'Assemblée départementale en 2019, les autres crédits suivants sont proposés :

- une enveloppe de 2 500 € en faveur des anciens combattants et victimes de guerre ou leurs familles, au vu de la liste des bénéficiaires soumise par le Directeur départemental de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre ;
- une enveloppe de 10 000 € pour doter le fonds départemental de soutien aux congrès ou manifestations à caractère national ou international se déroulant dans le Haut-Rhin ;
- 7 000 € à l'Union départementale des sapeurs-pompiers du Haut-Rhin pour les activités des jeunes sapeurs-pompiers.

Cabinet	CA 2017	BP 2018	BP 2019	Écart en € 2019/2018	Écart en % 2019/2018
Indemnités élus	900 060	950 000	960 000	10 000	1,05%
Cotisations patronales	438 318	452 000	470 000	18 000	3,98 %
Cotisations salariales	246 128	265 000	280 000	15 000	5,66%
Frais de déplacement	69 645	75 000	90 000	15 000	20,0%
Cabinet	CA 2017	BP 2018	BP 2019	Écart en € 2019/2018	Écart en % 2019/2018
Formation des élus	3 000	10 000	35 000	25 000	250,0%
Groupes politiques	2 947	13 200	13 200	0	0,0%
ASECOHR	268 000	250 000	250 000	0	0,0%
Frais de fonctionnement	64 867	96 000	116 000	20 000	20,83%

Secours anciens combattants	2 500	2 500	2 500	0	0,0%
Lot et Garonne	0	5 000	25 000	20 000	400,0%
Fonds congrès	3 800	10 000	10 000	0	0,0%
Sapeurs-pompiers	7 000	7 000	7 000	0	0,0%
Total	2 006 265	2 135 700	2 258 700	123 000	5,76%

V/ LA DIRECTION DE LA COMMUNICATION

Le montant total des crédits sollicités dans le cadre du budget 2019 s'élève à 840 000 € (65 000 € en investissement et 775 000 € en fonctionnement).

Les lignes de force du budget concernant principalement :

- La poursuite du magazine départemental dans sa forme actuelle de 36 pages trimestrielle (302 000 €), avec une attention portée sur l'amélioration de la distribution (10 000 €) ;
- Le maintien des moyens dédiés aux relations presse (11 200 €) ;
- Le confortement des moyens dédiés au développement des supports de communication digitale (58 200 €) ;
- Le développement des partenariats avec les médias régionaux, dont le partenariat Alsace 20 (85 000 €), la création de France Bleu Elsass en radio transfrontalière rhénane (20 000 €) et les Trophées des Maires (15 000 €) ;
- La visibilité de l'Alsace dans la communication départementale, les évolutions institutionnelles et la coopération avec le Bas-Rhin (60 000 €) ;
- Le stand Alsace au Salon de l'Agriculture (120 000 €) ;
- L'accompagnement et la valorisation des grandes politiques et projets départementaux (103 530 €) : jeunesse, emploi, seniors, Europe, route transition économique et énergétique, évolution institutionnelle... ;
- Les fonctions supports au sein de la Direction (46 070 €) ;
- Les productions audiovisuelles (4 000 €) ;
- L'entretien et le renouvellement des matériels photographiques et moyens audiovisuels (5 000 €).

La composition du budget 2019 se présente comme suit :

A/ Les dépenses de fonctionnement (J614) : 775 000 €

Ce montant prend en compte une enveloppe de 60 000 € réservée à la promotion de l'Alsace (stands, foires, divers événements, salon de l'agriculture, tour de France...).

L'inscription d'une ligne de subvention de fonctionnement est sollicitée à ce titre.

Direction de la Communication 139	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
	CA 2017	BP 2018	BP 2019	Écart en € 2019/2018	Écart en % 2019/2018
Haut-Rhin magazine (4 numéros/an)	273 004	322 000	312 000	-10 000	-3,11%
Projet Alsace	0	0	60 000	60 000	100,00%
Actions de promotion de l'Alsace	0	0	60 000	60 000	100,00%
Trophées des Maires	0	0	15 000	15 000	100,00%
Actions de communication thématiques	114 671	105 607	103 530	-2 077	-1,97%
Communication digitale (nouveau site, développement projets)	106 221	130 150	58 200	-71 950	-55,28%
Partenariat Alsace 20 + "Bleu Elsass"	85 000	85 000	105 000	20 000	23,53%
Fonctions supports	18 036	41 393	46 070	4 677	11,30%
Etudes et développement	0	0	0	0	0%
Organisation des relations presse	12 899	11 850	11 200	-650	-5,49%
Productions audiovisuelles	8 160	4 000	4 000	0	0,00%
Service commun DECS	0	18 000	0	-18 000	-100 %
Total	617 991	718 000	775 000	57 000	7,94%

B/ Les dépenses d'investissement (J214 et J114) : 65 000 €

Ce montant prend en compte une enveloppe de 60 000 € réservée à la conception d'un stand pour la promotion de l'Alsace (foires, divers événements, salon de l'Agriculture, tour de France...).

L'inscription d'une ligne de subvention d'investissement est sollicitée à ce titre. Il s'agit là d'une autorisation de programme nouvelle d'un montant de 60 000 € (J214).

La réinscription de la ligne d'investissement destinée à l'achat de matériel photographique et audiovisuel est également sollicitée. AP nouvelle 5 000 € (J114).

Direction de la Communication 139	DEPENSES D'INVESTISSEMENT					AP NOUVELLE 2019
	CA 2017	BP 2018	BP 2019	Écart en € 2019/2018	Écart en % 2019/2018	
Matériel photo et vidéo	4 994	5 000	5 000	0	0,00%	5 000
Actions de promotion pour l'Alsace (stands, foires, divers événements, salon de l'Agriculture, tour de France...)	0	0	60 000	60 000	100,00%	60 000
Total	4 994	5 000	65 000	60 000	1 200,00%	65 000

En conclusion, je vous propose :

- d'inscrire, au titre du budget primitif 2019, pour la Direction des systèmes d'information :

En dépenses :

- en fonctionnement : un crédit de paiement de 3 707 018 €
- en investissement : un crédit de paiement de 5 491 785 € et un total d'autorisation d'engagement de 5 491 585 €

En recettes :

- en investissement : un crédit de paiement de 88 100 €

- d'inscrire, au titre du budget primitif 2019, pour la Direction appuis juridique et documentaire :

En dépenses :

- en fonctionnement : un crédit de paiement de 518 400 € réparti comme suit :
service juridique : 140 000 €
service documentation et veille : 132 300 €
service administratif de l'Assemblée : 246 100 €

En recettes :

- en fonctionnement : un crédit de paiement de 10 000 €

- d'inscrire, au titre du budget primitif 2019, pour la Direction générale des services :

En dépenses :

- en fonctionnement : un crédit de paiement de 345 520 € réparti comme suit :
concours divers de la Direction générale des services : 80 000 €
service contrôle de gestion et pilotage des politiques publiques : 265 520 €
- en investissement : un crédit de paiement de 17 500 €

- d'inscrire, au titre du budget primitif 2019, pour le Cabinet :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 2 258 700 €.
- d'inscrire, au titre du budget primitif 2019, pour la Direction de la communication :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 775 000 €
 - en investissement : un crédit de paiement de 65 000 € et un total d'autorisation de programme de 65 000 €
- de prendre note de la répartition de ces montants conformément à l'annexe I du présent rapport ;
- de donner délégation à la Commission permanente pour toute décision à prendre dans le cadre de l'exécution et le suivi du budget 2019.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT